



Modèle Yacht Club Bischheim

Avis de Course VRC



Nom de l'Epreuve : La bicéphale
Support / Classe : RG65
Grade : 5 A Date : 15/09/2024
Lieu : Bischheim Plan d'eau : La Ballastière
Autorité Organisatrice : M.Y.C.B.

1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile incluant l'annexe E**,
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
 - Les règles de classe de la **classe RG65**
 - Le système de course HMS en vigueur

2. Publicité : En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3. Admissibilité et Inscriptions :

1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la **Classe RG65**

2. Préinscription souhaitée par Mail : mycb17@gmail.com
- Site internet : <https://www.mycb-67.fr/>

3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur **licence FFVoile** valide et une autorisation parentale pour les mineurs,
- Le certificat de jauge.

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.

4. Droits à payer : Les droits requis sont de **8 Euros**

5. Programme :

- Confirmation des inscriptions **Le 15/09/2024 de 9h00 à 9h30.**
- Signal d'avertissement de la première course à : **10 heures**
- Remise des prix prévue **Le 15/09/2024**
- **à 16 h 30.**

6. Jauge : sans objet

7. Instructions de Course :

- Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

8. Système de pénalité : L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » s'appliquera un tour (virement + empannage)

